

[View this email in your browser](#)



*Semaine du 27 novembre au 3 décembre 2023*

---

## **RÈGLEMENT SUR – Le Parlement européen enterre le processus législatif sur l'utilisation durable des pesticides (SUR)**

Le Parlement européen a rejeté en séance plénière à Strasbourg mercredi 22 novembre le rapport de la commission parlementaire de l'Environnement sur l'utilisation durable des pesticides (SUR).

Les 627 eurodéputés présents dans l'hémicycle ont voté près de 700 amendements au rapport de la députée écologiste autrichienne, Sarah Wiener, qui avait obtenu un compromis en commission de l'Environnement le 24 octobre dernier, après de difficiles négociations entre groupes politiques.

Lors du vote final en plénière, qui devait approuver le mandat de négociation du Parlement européen et donner le feu vert à l'équipe de négociateurs pour entrer en trilogues avec le Conseil et la Commission européenne, 299 députés ont voté contre le texte et 121 se sont abstenus.



Dans une tentative de sauver le processus législatif, la rapporteure a demandé de voter sur un renvoi du rapport en commission parlementaire pour réexamen, mais la majorité a à nouveau voté contre cette proposition.

Le processus législatif s'arrête donc là, le Parlement européen n'étant pas parvenu à adopter un mandat de négociation. La prochaine Commission européenne pourrait décider de remettre une proposition sur la table après les élections européennes, fin 2024 ou même début 2025.

Ce scénario de rejet total d'un rapport est très rare et démontre, à quelques mois des élections européennes, que la campagne est bien lancée.

La directive de 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (2009/128/CE) continuera donc à s'appliquer dans sa forme actuelle au niveau des États membres.

---

## OCTROI DE MER – Mobilisation des élus d'Outre-mer

A l'occasion du Congrès des maires, qui s'est tenu du 21 au 23 novembre 2023, les élus de Guadeloupe, de Martinique et de La Réunion ont exprimé leur vif mécontentement contre la réforme de l'octroi de mer, avec le soutien de l'association des maires de France (AMF).

Dans un contexte de tensions au sujet du pouvoir d'achat dans les Département et Région d'Outre-mer (DROM), le Gouvernement avait annoncé son intention de réformer l'octroi de mer, pointant la complexité et le supposé impact négatif de cette taxe sur le niveau général des prix. L'octroi de mer, dont les taux sont actuellement fixés par produit et varient d'un département à l'autre, sans excéder 60% demeure néanmoins la principale recette de fonctionnement des communes. Pesant jusqu'à 47% du budget de fonctionnement pour certaines d'entre-elles elle génère une recette qui permet aux communes, principaux donneurs d'ordre aux acteurs économiques, de soutenir l'activité des entreprises locales et donc de stimuler l'économie et l'emploi.

“Le ministre nous a entendus. On n’est pas opposé à ce qu’il y ait un toilettage, mais en aucun cas une réforme en profondeur.” “Il faut regarder les véritables causes de la vie chère, qui sont l’absence de véritable concurrence sur nos territoires et la faiblesse des revenus”.

La Présidente de La Région Réunion, Huguette Bello a également déclaré : “toucher à l’octroi de mer, c’est prendre le risque de déstabiliser les édifices fragiles des économies d’outre-mer”. “Une illustration d’erreur manifeste d’appréciation, c’est de faire porter à l’octroi de mer le poids de la vie chère. Cela est factuellement faux”.

La présidente de Région a par ailleurs rappelé : “Comment parler de décentralisation et de différenciation, et, dans le même temps, remettre en cause une compétence fiscale essentielle pour les régions d’outre-mer ?” “La concertation, co-construction, et de responsabilité, nécessaires à la mise en œuvre des mesures du CIOM, doivent exclure toute réforme imposée d’en haut”.

Le ministre délégué en charge des Outre-mer, Philippe Vigier, dans son propos de clôture a, quant à lui, assuré les élus que la réforme - car il y en aura bien une - se ferait “avec eux”.

---

## **CONSEIL AGRICULTURE ET PÊCHE - Les États membres se positionnent par rapport aux nouvelles techniques génomiques (NGT)**

Le 20 novembre, le Conseil « agriculture et pêche » s’est réuni à Bruxelles pour discuter de multiples sujets, dont les nouvelles techniques génomiques (NGT). De nombreux États membres, représentés par leurs ministres de l’agriculture, ont exprimé pour la première fois leur position sur les NGT.

À ce stade, la majorité des États membres semble favorable à la proposition de la Commission européenne de diviser les « plantes NGT » en 2 catégories, la Commission proposant un seuil de 20 modifications génétiques pour distinguer les « plantes NGT » de catégorie 1 et celles de « catégorie 2 ». Toutefois, rappelons-nous que la proposition de la Commission n’envisage pas l’utilisation des NGT dans la production biologique.

C’est précisément le grand point de discordance entre États membres, au Conseil de l’Union européenne.

	blocage
<b>Autriche</b>	Position défavorable
<b>Belgique</b>	Position favorable
<b>Bulgarie</b>	Position critique mais pas de blocage
<b>Chypre</b>	Position critique mais pas de blocage
<b>Croatie</b>	Position défavorable
<b>Danemark</b>	Position favorable
<b>Espagne</b>	Position favorable
<b>Estonie</b>	Position favorable
<b>Finlande</b>	Position favorable
<b>France</b>	Position favorable
<b>Grèce</b>	Position favorable
<b>Hongrie</b>	Position défavorable
<b>Irlande</b>	Position favorable
<b>Italie</b>	Position favorable
<b>Lituanie</b>	Position critique mais pas de blocage
<b>Lettonie</b>	Position favorable
<b>Luxembourg</b>	Position critique mais pas de blocage
<b>Malte</b>	Position non communiquée
<b>Pays-Bas</b>	Position favorable
<b>Pologne</b>	Position critique mais pas de blocage
<b>Portugal</b>	Position favorable
<b>Tchéquie</b>	Position favorable
<b>Roumanie</b>	Position critique mais pas de blocage
<b>Slovaquie</b>	Critique mais pas de blocage
<b>Slovénie</b>	Position défavorable
<b>Suède</b>	Position favorable

Plusieurs pays tels que le Portugal, la Suède et le Danemark ont demandé à la présidence espagnole de suivre la même ligne que le projet de rapport soumis à la commission de l'environnement (COM ENVI) du Parlement européen, qui prévoit l'utilisation de « plantes NGT » de catégorie 1 dans la production biologique.

Toutefois, il semble que cette position soit encore minoritaire au sein du Conseil. À ce stade, l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Hongrie, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie ont des réserves concernant la proposition actuelle sur la table, sans même parler de l'utilisation des NGT dans la production biologique.

Les 16 autres États membres, bien que favorables ou neutres à l'égard des grandes lignes de la proposition de la Commission, ne soutiennent pas nécessairement l'utilisation des NGT dans la production biologique.

C'est le cas de la France, qui a récemment réaffirmé son soutien à la proposition de la Commission mais a rejeté toute modification de celle-ci afin de permettre l'utilisation des « plantes NGT » de catégorie 1 dans la production biologique.

La question de l'utilisation des NGT dans la production biologique devrait donc dominer les discussions au sein du Conseil au cours des prochaines semaines.

adopter une position commune d'ici à la fin de l'année, les négociations interinstitutionnelles pourraient débuter en février 2024, ce qui laisserait alors trois mois pour négocier un compromis sur ce texte entre le Parlement, le Conseil et la Commission.

---

## **CIOM - Point d'étape sur la mise en œuvre des mesures présentées dans le cadre du CIOM**

Le 23 novembre dernier s'est tenu le point d'étape du Comité Interministériel d'Outre-mer (CIOM) au ministère des Outre-mer.

Les présidents des exécutifs locaux ont remis en cause la méthode de l'Etat qu'ils jugent "infantilisante".

Les représentants de chaque territoire disposaient de deux heures pour aborder des mesures ; mesures déjà opérationnelles. Une méthode qui a déplu aux présidents des exécutifs locaux. Six d'entre eux - Serge Letchimy (Martinique), Ary Chalus et Guy Losbar (Guadeloupe), Gabriel Serville (Guyane), Louis Mussington (Saint-Martin), Ben Issa Ousseni (Mayotte) et Bernard Briand (Saint-Pierre et Miquelon) - ont adressé un courrier à Philippe Vigier pour dénoncer ces conditions de travail.

"Il nous a été proposé de faire un déplacement de plusieurs milliers de kilomètres pour discuter de détails techniques et non de fond", ont regretté collégialement les chefs des exécutifs signataires du courrier.

Serge Letchimy a même boycotté la séance de travail consacrée à La Martinique en déclarant : "je refuse d'être un exécutant des décisions préalablement décidées par le gouvernement".

En revanche, contrairement à Serge Letchimy, plusieurs élus ont participé au point d'étape concernant la Martinique à l'instar des sénateurs Catherine Conconne et Frédéric Buval et du député Johnny Hajjar qui a soutenu la position de Serge Letchimy.

---

## **MARTINIQUE - Evolution des plafonds des montants maximaux prévus pour les aides à finalité régionale**

Dans le cadre de la révision des lignes directrices des aides à finalité régionale, la Commission européenne a annoncé ce lundi 20 novembre une modification de la carte des aides régionales de la France. Cette décision entrera en vigueur le 1er janvier 2024 et a vocation à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2027.

passeront de 40% à 50% des coûts d'investissements éligibles.

### Zones «a»

Code NUTS 2	Nom de la région NUTS 2	Intensités d'aide maximales (applicable aux grandes entreprises)
		1.1.2024 – 31.12.2027
FRY1	Guadeloupe	50 %
FRY2	<i>Martinique</i>	<i>50 %</i>
FRY3	Guyane	70 %
FRY4	La Réunion	50 %
FRY5	Mayotte	70 %
	Saint-Martin	60 %

### **France – Carte modifiée des aides d'Etat à finalité régionale applicable du 01-01-2024 au 31-12-2027**

En effet, cette région ultrapériphérique française est confrontée à une baisse de son produit intérieur brut par habitant sur la période 2019-2021 (cf. point 4 du document en pièce jointe). Ce dernier est inférieur ou égal à 75% de la moyenne de l'Union européenne ce qui définit la Martinique comme une des régions pouvant bénéficier du taux d'intensité d'aide maximal autorisé par les Lignes directrices concernant les aides à finalité régionale.

Vous trouverez sur [ce lien](#) la lettre informant l'Etat français de cette décision.

## **AGENDA DE LA SEMAINE**

**Semaine du 27 novembre au 3 décembre 2023**

*Lundi 27 novembre*

### EURODOM :

- **Assemblée générale, Bruxelles, de 8h15 – 17h30.**

### Conseil de l'UE :

- [Réunion](#) du Comité spécial agriculture (CSA) au sujet entre autres du [rapport](#) de la Commission européenne sur l'ambition des plans stratégiques (PSN) de la PAC
- [Réunion](#) du groupe de travail consacré à la proposition concernant les plantes obtenues grâce aux nouvelles techniques génomiques (NGT), du 27 au 28

Assemblée nationale :

- **Séance publique (16h) :**

Débat en séance sur « le chlordécone en Martinique et en Guadeloupe, l'action de l'État face aux nécessaires réparations »

*Mardi 28 novembre*

Parlement européen :

- **Commission de l'agriculture et du développement rural (15h-18h)**

« Planter les graines de demain – nouveau cadre juridique pour les semences » ;

Production et commercialisation de matériel forestier de reproduction, modifiant les règlements (UE) 2016/2031 et 2017/625 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 1999/105/CE du Conseil (règlement sur le matériel forestier de reproduction) – Examen du projet de rapport ;

Production et commercialisation de matériel de reproduction végétale dans l'Union, modifiant les règlements (UE) 2016/2031, 2017/625 et 2018/848 du Parlement européen et du Conseil ;

Vote Surveillance et résilience des sols (législation sur la surveillance des sols).

- **Commission de la pêche (9h-11h50) :**

Construction d'une stratégie portuaire européenne globale, adoption du projet d'avis.

*Mercredi 29 novembre*

Parlement européen :

- **Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (11h30-12h30) :**

Vote – restauration de la nature

- **Commission de la pêche :**

Mise en œuvre du règlement portant OCM dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture – règlement (UE) n°1379/2013

Conclusion d'un accord entre l'Union européenne et la République des Seychelles concernant l'accès des navires de pêche des Seychelles aux eaux de Mayotte.

- [Conférences sur l'éolien en mer](#) dans le cadre des assises de l'économie de la mer, à Nantes
- European Business Summit, en présence de la Commission européenne, jusqu'au 29 novembre, Bruxelles, [programme](#)

*Jeudi 30 novembre*

Assemblée nationale :

- **Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire (16h30) :**

Présentation du rapport de la mission d'information sur l'aménagement et le développement durables du territoire en Guyane (M. Jean-Marc Zulesi, président, corapporteur M. Jean-Victor Castor, Mme Clémence Guetté, M. Gérard Leseul, corapporteurs).

- **Séance publique (9h, 15h et 21h30) :**

Discussion de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion par l'État des risques naturels majeurs dans les territoires transocéaniques de France, dits d'Outre-mer

Sénat :

- **Délégation aux entreprises (8h) :**

Déplacement au Salon Impact PME - Station F, Boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris

- **Délégation sénatoriale aux outre-mer (9h) :**

Suivi CIOM : échange sur le premier bilan d'étape présenté par le Gouvernement.



Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur EurodomBlog

Vie privée (RGPD) Eurodom attache beaucoup d'importance au respect de la vie privée. Lorsque nous collectons des données vous concernant, nous le faisons dans le respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Vos données sont utilisées dans le cadre de l'envoi de l'InfoRUP, lettre d'information hebdomadaire sur les sujets liés aux Régions Ultrapériphériques européennes. Celles-ci sont enregistrées dans une base de données informatisée appartenant à Eurodom. Eurodom s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à vos données sans votre consentement préalable à moins d'y être contraint en raison d'une obligation légale. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la réception de l'InfoRUP, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant un e-mail à [contact@eurodom.org](mailto:contact@eurodom.org) ou par courrier postal : 11 rue de Cronstadt – Paris 75015.

Vous désirez changer la manière dont vous recevez ces emails ?

Vous pouvez [changer vos préférences](#) ou [vous désabonner](#).